

Groupe de travail Bruneseau

Réunion du 10 AVRIL 2019

LISTE DES PARTICIPANTS

VILLE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme

François HOTE

SEMAPA

Directrice de la Communication

Nathalie GRAND

Directeur général adjoint

Frédéric LUCCIONI

Autres membres de la SEMAPA

Ludovic VION, Emmanuel BRIOLET,
Benoît ERNEK, Aurélie CHANSARD

AUTRES INSTITUTIONS

Hardel Le Bihan Architectes

Cyrille LE BIHAN, Philippe MONJARET,
Deborah BLAISE, Mikai BUSE

Plateau Urbain

Angèle de LAMBERTERIE, Fanny COTTET

ELIOTH

Jocelyn URVOY, François CONSIGNY

Buzzo & Spinelli Architecture

Jean-Philippe SPINELLI

Adjaye Associates

Francisco CUNHA

FREY

Clément GUIBERT

Julien Beller Architecte

Julien BELLER

AREP

Madeleine MASSE

L'Effet Urbain

Pauline COHADON

Bassinot Turquin Paysage

Rémy TURQUIN

YTAA

Frédéric MERLANT

Ateliers LION

Sevak SARKISSIAN

ICADE

Matthieu DEJEAN

Nexity		Constance POUBLET, WAINTRAUB Olivier
AG Real Estate		Arnaud GUENNOC, TOPOLANSKI Samuel
Les Nouveaux Constructeurs		Guillaume HEISER
Ville d'Ivry-sur-Seine		Séverine NOACK
PERSONNALITES EXTERIEURES		
Garant de la concertation		Philippe GRAND
Personne qualifiée		Frédéric DIBIE
BUREAU DES ASSOCIATIONS		
Chargé de mission		Yann RENAUD
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS		
ADA 13		Françoise SAMAIN, Pierre DEBLOCK, Brigitte EINHORN
APLD 91 (Frigos)		Jean-Paul RETI
Association Vivre le nouveau 13 ^{ème}		Cyril LAMBERTIN
Association des usagers des transports et de la rue		Farid NECHADI
SOS Paris		Christine NEDELEC
CONSEILS DE QUARTIER		
Conseil de quartier n° 4		Frédérique LECOCCQ
Conseil de quartier n° 5		Catherine MARIN
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE

La séance est ouverte à 17 heures 40.

En préambule, M. HÔTE fait part du décès de Bertrand AVRIL, personne qualifiée au sein de la concertation.

Par ailleurs, il présente M. Philippe GRAND qui sera le garant de la concertation, en remplacement de M. MEARY.

I. Présentation du projet retenu dans le cadre de la consultation « Inventer Bruneseau »

En préambule M. VION rappelle que cette consultation porte sur une partie du secteur Bruneseau, mais s'ancre dans un projet urbain plus large, qui est celui de Paris Rive Gauche.

Un objectif fondamental de l'opération est de recréer des liaisons entre le 13^{ème} arrondissement et la Seine, et de connecter les villes de Paris et d'Ivry-sur-Seine.

Le projet d'ensemble de Paris Rive Gauche porte sur près de 2,5 millions de mètres carrés. Le programme défend l'idée d'une mixité prononcée et accueille de grands équipements publics. Des équipements de proximité accompagnent également le développement du quartier, notamment des écoles et collèges, des crèches, des jardins publics, des équipements de santé, sportifs et sociaux.

L'offre de transport existante, à travers les lignes de métro 14, 6 et 10, le tramway, le réseau de bus, ainsi que le renforcement de cette offre par le prolongement de la ligne 10 et la mise en service du Tzen5 (bus à haut niveau de service), contribueront à la bonne desserte des quartiers en développement, et notamment du secteur Bruneseau, situé entre le boulevard des Maréchaux et la limite d'Ivry-sur-Seine, de part et d'autre du faisceau ferré.

Sur l'ensemble de ce secteur, il est prévu environ:

- 3 000 logements sur 175 000 mètres carrés,
- 115 000 mètres carrés de bureaux,
- 75 000 mètres carrés d'activités, comprenant commerce, services, l'artisanat, équipements privés, offre d'hôtellerie...
- des équipements publics : écoles, crèches, gymnase, collège.

La réussite de ce projet dépend de plusieurs éléments. Il faudra tout d'abord parvenir à reconfigurer des tracés viaires existants et implanter de nouveaux tracés : terminaison de l'avenue de France, place Farhat Hached, dédoublement sous forme de patte d'oie, reliant les quartiers de Paris et ceux d'Ivry-sur-Seine, modifications des rues Bruneseau et Berlier, création de l'allée Paris-Ivry entre le pôle universitaire de Paris Diderot et le secteur Ivry-Port Nord, passant le boulevard des Maréchaux et sous le périphérique, modification du quai d'Ivry.

L'échangeur du périphérique, qui constituait jusqu'à présent une barrière physique entre Paris et la commune voisine, de même que les bretelles d'accès, ont été restructurées entre 2014 et 2018, dans le but de consommer moins d'espace. L'échangeur prend

désormais la forme d'un viaduc, et non plus d'un talus, ce qui offrira une porosité entre Paris et Ivry-sur-Seine lorsque l'allée éponyme sera mise en service.

L'idée est de générer une forte intensité urbaine et de rendre le territoire très attractif, pour en faire un endroit central, à travers ses programmes et ses formes urbaines. L'ouvrage du périphérique sera ainsi « absorbé » et intégré au quartier.

En exploitant les possibilités réglementaires du PLU de dépasser le plafond traditionnel parisien, en jouant sur les hauteurs, en faisant en sorte que les constructions s'infiltrent dans l'infrastructure, l'objectif est de privilégier l'urbain pour relier Paris et Ivry-sur-Seine et absorber le périphérique.

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été lancés, dont certains sont en chantiers, d'autres en cours d'étude ou d'instruction de permis de construire. C'est notamment le cas des tours Duo, et des immeubles de logements et d'équipements situés le long du boulevard du Général Jean Simon et du quai d'Ivry.

C'est dans ce cadre qu'a été lancée une nouvelle étape avec l'APUI « inventer Bruneseau ». La constructibilité pour le périmètre de cet appel à projets est de l'ordre de 100 000 mètres carrés. Un des prérequis était de proposer au minimum 25 000 mètres carrés de logements et au maximum 25 000 mètres carrés de bureaux. L'objectif était aussi d'appréhender le parcours Paris-Ivry avec une vision programmatique globale, et une forte ambition environnementale. M. VION conclut en précisant que le projet lauréat, appelé « Nouvel R », est conduit par une équipe pluridisciplinaire qui va présenter elle-même le projet. Cette équipe est composée des maîtres d'ouvrage Les Nouveaux Constructeurs, Icade, Nexity et AG.RE et des agences d'architectes Hardel & Le Bihan, Buzzo & Spinelli, David Adjaye et Youssef Tohme. L'équipe inclut également notamment le Bureau d'études environnementales ELIOTH, le bureau d'étude EGIS, les paysagistes Bassinet et Turquin, Plateau Urbain...

M. RETI, pour l'association Les Frigos APLD91, estime qu'une ville sans une loi claire et équitable concernant la hauteur des immeubles est une ville cachant un déficit démocratique. Son association a déjà dénoncé l'incongruité économique et sociale de la construction de grattes ciels à Bruneseau et Bercy-Charenton. Les Tours Duo semblent être venues s'implanter pour tester les réactions.

M. RETI regrette que, malgré les avis exprimés par plusieurs associations, aucune inflexion n'ait été décidée et que la situation soit même en train de s'aggraver. Les coûts auxquels seront proposés les espaces dans ces nouveaux bâtiments confirment la tendance d'un déséquilibre social avoué.

Les activités de production (technique, mécanique, de petite industrie et quasi-bureaux) prévues dans le projet n'ont toujours pas été précisées.

Dans cette zone, un système multimodal entre fleuve, rail et route aurait pu être expérimenté pour la « logistique du dernier kilomètre », mais tel n'a pas été le cas.

M. RETI déplore que la concertation s'essouffle, non du fait des bénévoles, mais en raison de la volonté délibérée de la Semapa et de la Ville de Paris. Il souligne le rôle important que doivent jouer les associations.

M. RETI fait savoir qu'il quittera donc la présente réunion.

Mme NEDELEC, représentante de l'Association SOS Paris, si elle se réjouit que Paris décide de supprimer des autoroutes, s'inquiète toutefois de la dérive vers une hyperdensification ayant notamment pour effet d'augmenter la pollution.

De plus, le dépassement du plafond des hauteurs, déjà relevé à 37 mètres, conduit à développer une ville qui perd son visage et sa ligne de toit, qui est pourtant une de ses caractéristiques. Les Parisiens rejettent d'ailleurs à plus de 62 % les immeubles de grande hauteur. Cette question a cependant été exclue du débat public.

Les projets récents de la Semapa entraînent une densification dommageable pour le bien-être des habitants, qui sont nombreux à quitter Paris. La question environnementale n'est abordée que sous l'angle des normes de mise en œuvre de construction, tandis que les espaces verts sur la ZAC ne représentent que 109 000 mètres carrés pour 2 millions de mètres carrés construits, ce qui est bien loin des 30 % promis dans les années 70. Ils sont réduits à des « *pocket gardens* ». Les toitures végétalisées ne permettent pas de garantir une continuité écologique.

Mme NEDELEC souligne que, malgré l'urgence environnementale, les erreurs d'urbanisme se poursuivent. Les méthodes de concertation des populations et de coconstruction des décisions d'urbanisme ne sont pas satisfaisantes.

L'association SOS Paris constate que les barres d'immeubles envisagées dans le projet se présentent comme une barrière infranchissable. Le passage vers Ivry se fera par un sous-terrain, ce qui ne reflète pas un urbanisme heureux.

Mme NEDELEC ajoute que son association estime que la ZAC devrait accepter de rester déficitaire plutôt que de produire un quartier qui sera tout sauf exemplaire.

M. NECHADI, de l'Association des usagers des transports et de la rue, regrette l'absence d'échanges avec les associations dans le cadre de la concertation. Les échanges d'un groupe de travail devraient pouvoir permettre de faire évoluer un projet. Or, ce n'est ici pas le cas.

M. NECHADI souligne que la desserte du quartier en transports est très problématique. Par ailleurs, le projet ne répond pas aux attentes des habitants, tant sur le plan des bâtiments que des commerces qui y seront implantés.

M. NECHADI a le sentiment que Paris est en train d'être dénaturée, alors que l'attractivité de cette ville réside dans son histoire et son architecture typique.

Il regrette qu'il n'y ait pas de réelle concertation et refuse de ne venir que pour avaliser des décisions déjà prises.

M. DEBLOCK rappelle que l'association ADA13 s'est, dès 2009 et la révision simplifiée du PLU, opposée à l'élévation des hauteurs des bâtiments et au principe de la densification.

Il estime que le parti pris de ce projet est financier. Celui-ci a vraisemblablement vocation à équilibrer les comptes de la Semapa. Or, M. DEBLOCK considère qu'un déficit assumé ne serait pas déshonorant.

L'idée d'un boulevard périphérique apaisé, comme un boulevard urbain, est avancée. Pour autant, la manière d'y parvenir reste floue.

Le projet s'attache à préserver la réputation des architectes et des promoteurs, ainsi que celle de la Ville de Paris, en proposant une offre « chic ». Les prix pourront atteindre 15 000 euros du mètre carré et les personnes travaillant dans le quartier n'auront pas les moyens d'y habiter. Ceci aura également une incidence sur les prix dans l'ensemble du quartier.

Le projet manque d'espaces verts et les usagers subiront les vibrations de la circulation automobile, la pollution sonore, ainsi que les émissions des cheminées de l'incinérateur d'ordures ménagères.

M. RETI, M. NECHADI et M. LAMBERTIN quittent la séance.

M. VION souligne que des débats se sont bien tenus, sous de nombreuses formes et depuis longtemps, dans le cadre de la concertation.

Mme NEDELEC estime que la concertation, dans sa forme actuelle, ne permet pas de débattre.

M. LUCCIONI concède que la concertation intervient à un stade où certaines décisions politiques ont déjà été prises par les élus parisiens.

M. HÔTE estime qu'il n'y a pas lieu de qualifier Bruneseau de « machine à cash ». L'opération Paris Rive Gauche est déjà déficitaire.

Il est attendu de la Semapa qu'elle veille à proposer des projets présentant un équilibre opérationnel, car augmenter les coûts de l'opération aboutirait à une hausse des impôts fonciers et locaux qui ne serait pas souhaitable pour les habitants.

Mme NEDELEC rappelle que 800 contributions avaient été émises contre la Tour Triangle lors de l'enquête publique, mais ces nombreux mécontentements n'ont, pour autant, pas été pris en compte. Les décisions ne font aucunement l'objet d'une coconstruction.

Mme NEDELEC quitte la séance.

M. LUCCIONI souligne que les intervenants du projet auraient été en mesure d'apporter des réponses aux questionnements soulevés par les représentants des associations qui se sont exprimés, mais dont certains ont, hélas, choisi de quitter la réunion.

M. LUCCIONI insiste sur l'importance que les échanges sur ce projet se poursuivent.

M. DEBLOCK souhaite en effet que les remarques formulées soient en mesure d'être prises en compte et d'entraîner certaines modifications ou améliorations du projet.

M. LE BIHAN indique que le projet NOUVEL R regroupe plusieurs compétences, autour de quatre maîtres d'ouvrage. Un travail collectif a été réalisé dans le cadre de workshops, associant également des associations, des journalistes et des habitants d'immeubles de grande hauteur. Les différentes parties prenantes ont souhaité placer l'humain au cœur de l'urbanité.

Avec l'émergence du Grand Paris, Bruneseau pourrait devenir un point de repère de la métropole, justifiant des grandes hauteurs. La connexion entre Paris et Ivry sera visible à la fois au sol et dans les volumes.

Des lieux de vie agréables peuvent être implantés en dessous de l'échangeur car on n'y entend pas les bruits du périphérique.

Un important travail a été réalisé sur les espaces publics, en rez-de-chaussée. En plus de la traversée Paris-Ivry, les espaces sous les infrastructures accueilleront des locaux commerciaux, une base logistique du dernier kilomètre, ou encore une école Montessori.

Au centre du projet, le Carreau Bruneseau sera un lieu d'animation et de rassemblement, accueillant par exemple des expositions. A côté, la Cité KAGAN deviendra un espace d'art et d'artisanat.

En matière de programmation, l'accent a été mis sur le logement, tout en veillant à ce que le quartier reste vivant en journée. En plus des logements classiques, plusieurs offres d'habitation, que ce soit une résidence pour personnes âgées, une résidence étudiante ou une auberge de jeunesse, sont prévues. Les bureaux s'étendront sur 25 000 mètres carrés. Sur les 25 000 mètres carrés d'activités, des espaces de coworking et des activités d'artisanat d'art seront implantés.

La programmation est pensée pour que le quartier soit animé de jour comme de nuit.

Dans l'idée que le périphérique se transformera dans les années à venir, certains bâtiments seront connectés en double hauteur, avec un accès possible au niveau de l'échangeur.

M. DEBLOCK demande quelles sont les villes aujourd'hui engagées dans la suppression de leur boulevard périphérique.

M. LE BIHAN indique que Berlin et Séoul notamment ferment leur périphérique pendant plusieurs jours pour de grands événements. La volonté politique actuelle est de diminuer le trafic sur le périphérique parisien.

M. DEBLOCK souligne que la volonté politique ne suffit pas toujours.

M. LE BIHAN signale que les émergences en hauteur ont été conçues pour être les plus fines possible, de manière à éviter qu'elles ne projettent leur ombre sur le quartier.

Le travail collaboratif permet de proposer un projet offrant une cohérence architecturale d'ensemble.

Le paysagiste Bassinet Turquin a veillé à apporter du sens au végétal. Les petits espaces plantés seront nombreux. Des squares seront créés sur des terrasses en hauteur et accessibles au public.

M. TURQUIN souligne que les espaces plantés seront caractérisés par une grande simplicité et seront pérennes.

Mme de LAMBERTERIE explique que Plateau urbain interviendra dans la préfiguration, avant et pendant le chantier. Les usages et la programmation du lieu seront testés, en coopération avec les habitants et les associations locales, et seront amenés à évoluer. 1 % du chiffre d'affaires de l'opération est consacré à cette phase de préfiguration.

D'une part, des modules mobiles seront déployés dans l'espace public et accueilleront différentes activités ou événements. D'autre part, la programmation de la Cité KAGAN, pendant que celle-ci sera en chantier, fera l'objet de réflexions.

Mme COTTET indique que la programmation de la Cité KAGAN, après une phase de test de sept ans, sera pérennisée.

La Cité KAGAN deviendra un bien commun partagé, avec une gouvernance collective, gérée par une structure de préfiguration qui pourra réunir les parties prenantes du projet, la Semapa, le 13^{ème} arrondissement de Paris, la Mairie d'Ivry, les usagers, les habitants et les associations.

Mme LECOQ souligne que la concertation devra également être associée. Elle demande que les résultats des tests d'usage soient présentés à la concertation.

Mme SAMAIN demande si un travail est mené avec la ville d'Ivry.

Mme NOACK le confirme. Elle explique que la densité urbaine proposée, en grande hauteur, est importante pour la ville d'Ivry afin de créer du lien, de même que la mixité des fonctionnalités sociales.

Mme LECOQ s'inquiète des nuisances pour les habitants qui résulteront de l'animation jour et nuit voulue pour ce quartier.

M. LE BIHAN indique que la partie dédiée aux logements est située aux extrémités du secteur, à l'écart de l'allée Paris-Ivry qui sera centrale.

En outre, les nuisances du périphérique seront vraisemblablement plus problématiques que celles de la vie du quartier. Les logements seront adaptés en ce sens, avec des loggias et un système de ventilation purifiée notamment.

Mme SAMAIN rappelle que la concertation avait exprimé des inquiétudes quant à ce quartier, d'apparence sinistre et présentant des renforcements, qui pourrait être anxiogène le soir.

Par ailleurs, elle craint que l'implantation des bâtiments de grande hauteur autour de l'allée Paris-Ivry ne crée une caisse de résonance et que les nuisances sonores ne soient particulièrement dérangeantes la nuit.

M. GUENNOC souligne que les activités ne dureront pas toute la nuit. Les lieux festifs seront fermés et respecteront les obligations en matière de protections acoustiques. De plus, le périphérique et ses voies d'accès constitueront une protection face au bruit.

M. GUENNOC estime que si cet espace était entièrement végétalisé, il serait tout aussi anxiogène, mais n'amènerait pas de vie au quartier.

M. GUENNOC ajoute qu'un mur d'escalade, ouvert au public, contribuera à l'attractivité du lieu. Cet équipement n'aura pas vocation à générer du cash, comme reproché précédemment par certains représentants des associations, même s'il sera payant.

M. LE BIHAN signale que la programmation a été réfléchi de manière à s'adresser à toutes les catégories sociales.

Mme SAMAIN demande quels types de commerces seront proposés.

M. TOPOLANSKI explique que l'idée est de mettre en place du commerce d'animation, avec un marché alimentaire et des restaurants. Le Carreau Bruneseau offrira une activité variée proposant des événements musicaux ou des expositions. Un espace accueillera des activités commerciales sociales, avec une friperie et des microsystèmes de partage. Au niveau de la cité KAGAN, on trouvera des activités artisanales, orientées vers la culture et l'économie sociale et solidaire. Des commerces de proximité, comme une boucherie, une boulangerie et un pressing, s'implanteront sur une zone au nord du secteur, à proximité du boulevard Jean SIMON.

Mme SAMAIN constate que le quartier est enclavé, notamment limité par les voies ferrées.

M. GUENNOC répond que le projet vise justement à désenclaver le quartier et à créer une continuité vers Ivry.

M. LUCCIONI souligne que le programme est plus large que le seul secteur de Bruneseau. Le périmètre à construire est très proche du reste du quartier déjà existant. L'enclavement ne sera donc que relatif.

M. LE BIHAN ajoute que ce quartier sera très bien connecté aux transports.

Mme SAMAIN fait remarquer qu'un nombre important de personnes seront concentrées sur un espace relativement réduit et très délimité.

M. LUCCIONI indique que la densité urbaine de Bruneseau nord sera d'environ 2,7, proche de celle du quartier des Grands Moulins.

M. HÔTE ajoute que l'urbanisme de tours est un urbanisme aéré, mais n'est pas nécessairement synonyme de forte densité. La densité dans le quartier de l'Opéra s'élève par exemple à 4,5. La hauteur ne paraît donc pas être centrale dans le débat.

Le challenge sera de réussir à faire en sorte que les personnes habitant ou travaillant dans les tours ne soient pas déconnectées du sol.

Un film sur l'aspect environnemental du projet est projeté en séance.

Le bois sera le matériau principal de construction, notamment dans les deux tours les plus hautes. L'approvisionnement énergétique sera couvert aux deux tiers par des énergies renouvelables ou de récupération. Le projet prévoit un mètre carré de panneaux solaires pour 12 mètres carrés construits. Les déchets organiques seront valorisés sur place. A l'intérieur des bâtiments, l'air sera filtré par du charbon actif.

L'usager pourra consulter une application qui l'informerá, entre autres, sur la qualité de l'air et de l'eau dans le quartier.

Mme SAMAIN s'enquiert d'un éventuel effet de courant d'air.

Mme LECOQ demande comment le charbon actif sera renouvelé.

M. URVOY fait savoir que la rugosité des façades, grâce aux balcons, limitera le vent.

Concernant le charbon actif, la ventilation se fera en double flux. L'air sera récupéré au niveau de la ventilation centralisée, mais passera à travers des filtres à particules. Le charbon actif sera géré par les équipes techniques lors de la maintenance du bâtiment.

M. GALLAIRE s'enquiert de la manière dont le charbon actif saturé sera jeté. Il suppose qu'il sera incinéré.

M. URVOY répond que le charbon actif suivra un processus adéquat de traitement des déchets. Il sera nettoyé et peut-être enfoui.

Mme SAMAIN souhaite savoir si les ventilations seront bruyantes.

M. URVOY indique que des diffuseurs et des pièges à son sont prévus sur la bouche de soufflage.

M. DEBLOCK indique qu'il est indispensable d'être extrêmement vigilant vis-à-vis de l'activité des sous-traitants pour éviter toute défaillance, notamment au niveau de la ventilation.

M. LUCCIONI souligne que la présence d'investisseurs gestionnaires identifiés permettra d'absorber plus facilement les coûts de gestion.

M. HÔTE signale qu'une partie des programmes pourra aussi être gérée de façon centralisée sous la responsabilité d'un gestionnaire unique.

Sur l'approvisionnement en énergie, M. URVOY explique que jusqu'à 75 % de la structure des immeubles les plus bas sera en bois. Ce matériau est capable de séquestrer le CO².

M. DEBLOCK invite à se préoccuper également de l'impact sur l'environnement qu'aura la déconstruction des bâtiments.

M. URVOY explique que la filière sèche offre justement des avantages au moment de la déconstruction.

M. LE BIHAN fait savoir que les programmes pourront muter à l'intérieur du bâtiment.

M. GUENNOC ajoute que les bâtiments seront en partie démontables.

M. URVOY indique que le caractère mixte du programme permettra de moduler l'utilisation de l'énergie en fonction du moment de la journée.

« L'espace Nouvel R » sera un espace pédagogique ouvert au public, consacré aux ambitions environnementales du quartier.

M. GUENNOC précise que cet espace ouvrira ses portes à l'horizon 2024.

Concernant les logements, Mme POUBLET indique que sur le bâtiment B2A sera installée une résidence pour seniors DOMITYS. Une partie du bâtiment sera détenue par La Française, proposant de la « propriété à vie », un montage qui permet de réduire le coût de l'accession à la propriété. Les derniers étages seront des logements en accession libre.

Le bâtiment B1C1, ayant la Seine en vis-à-vis, regroupera 56 logements en accession libre.

Le bâtiment B1D1 proposera des bureaux, une résidence étudiante, des espaces communs aux habitants, dont une salle de sport, ainsi que des logements en accession libre à partir du 17^{ème} étage.

Un exploitant institutionnel sera présent sur chacune des deux plus hautes tours, dont DOMITYS sur B2A et l'exploitant de la résidence étudiante sur B1D1, de sorte que les locaux communs ne constitueront pas une charge pour les autres occupants.

Sur le bâtiment B1D1, les murs d'un espace au 1^{er} étage appartiendront à la copropriété et les revenus locatifs qui proviendront de l'exploitation de cet espace permettront de modérer les charges de l'immeuble.

Une estimation du montant des charges pourra être communiquée.

Mme SAMAIN s'enquiert du public d'acheteurs visé.

Mme POUBLET indique qu'il s'agit de la même clientèle que celle de la ZAC Paris Rive Gauche.

Le prix moyen sera inférieur aux 15 000 euros avancés par certains représentants des associations. M. GUENNOC fait remarquer que la fourchette de prix proposés est conforme aux prix sur cette zone.

Le film du projet « Nouvel R » est projeté en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.